



Protection sociale complémentaire : la FSU vigilante et combative

La FSU, et ses syndicats concernés dans le champ des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, prennent acte que l'offre du groupement MGEN/CNP répond de manière satisfaisante au cahier des charges de l'appel d'offre pour l'attribution du marché de la protection sociale complémentaire en santé des agent-es de ces trois ministères pour la période 2026-2030

L'analyse du marché présentée à la Commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) du 27 janvier 2025 va dans le bon sens. Nos trois périmètres ministériels ont échappé aux logiques purement commerciales de certaines startups et compagnies d'assurance.

La FSU est porteuse d'exigences fortes en matière de droit à la protection sociale, fondées sur les principes d'universalité, d'égalité et de solidarité. Elle revendique une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale des soins prescrits pour toutes et tous, sans distinction de situation professionnelle, d'âge, de lieu de résidence, de situation familiale, de rémunération ou de capacité de cotisation. « *100 % Sécu des soins prescrits !* » demeure son mot d'ordre.

C'est dans cet esprit que la FSU a participé aux négociations sur la protection sociale complémentaire (PSC), tant au niveau interministériel que dans nos trois périmètres ministériels (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Jeunesse et Sport). Elle rappelle que cette réforme de la PSC n'est pas la sienne. Si elle a fait le choix de signer les accords relatifs à cette réforme, c'est par souci de défense des personnels, afin d'éviter une détérioration encore plus importante de leurs conditions de couverture, comme l'aurait entraîné l'application de l'ordonnance du 17 février 2021.

Aussi au regard du contexte d'attaques contre la Sécurité Sociale, de marchandisation de la santé, et des problèmes persistants que pose cette réforme de la PSC, la FSU a décidé de s'abstenir lors du vote d'attribution du marché. Elle demeure extrêmement vigilante quant à la mise en œuvre concrète du contrat et

suivra de près l'ensemble des évolutions. Elle sera au côté de tous les personnels pour les informer, les écouter et les accompagner pour faire face à toutes les difficultés qui apparaîtront dans la mise en œuvre de cette réforme de la protection sociale complémentaire, entendre et porter leurs revendications en matière de couverture santé.

La FSU réaffirme son engagement pour une protection sociale solidaire et universelle, sans découplage des versants santé et prévoyance, et poursuivra son combat pour une Sécurité sociale couvrant intégralement les soins prescrits.

Bagnolet, le 24 mars 2025